



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS

du mardi 18 octobre 2022

DEL-2022-44

Le mardi dix-huit octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize octobre deux mille vingt-deux, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie PAULON, M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

OBJET : BONS D'ACHAT DE FIN D'ANNEE « CADHOC » POUR LES AGENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour l'octroi de bons d'achat de fin d'année « Up Cadhoc » pour les agents communaux.

Monsieur le Maire propose l'octroi de bons d'achat « Up Cadhoc » d'une valeur de cent cinquante euros (150.00 €) par agent.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent un avis favorable à l'octroi de bons d'achat « Up Cadhoc » pour les agents communaux actuellement en poste pour un montant de cent cinquante euros (150.00 €) par agent.

Fait et délibéré, le 18 octobre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Par délégation du Maire l'Adjoint Gérard FABRE

